Manuel des opérations du PNCE de Boxe Canada

Programme national de certification des entraîneurs

National Coaching Certification Program

Programme national de certification des entraîneurs

PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.

coach.ca
Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

Alberta | viaSPORT BRITISH COLUMBIA | BRITISH COLUMBIA Supported by the Province of British Columbia | Sport MANITOBA COACHING

Newfoundland Labrador | New Nouveau Brunswick CANADA | SPORT NORTH FEDERATION | NOVA SCOTIA NOUVELLE-ÉCOSSE | Nunavut

Ontario | Prince Edward Island CANADA Health and Wellness | Québec | COACHES ASSOCIATION of Saskatchewan | Yukon

Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada

Canada

© Ce document est protégé par le droit d'auteur de l'Association canadienne des entraîneurs (2020) et de ses fournisseurs. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

1. Boxe Canada et le PNCE 7
1.1 Mission, vision et valeurs 7
1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs 8
1.3 Développement à long terme de l'athlète (DLTA) 10
1.4 Modèle de développement des participants (MDP) 12
1.5 Développement des entraîneurs 14

2. Le modèle du PNCE 20

3. Formation 22
3.1 Formation propre à la Boxe 22
3.2 Formation multisport 24

4. Évaluation et certification 25
4.1 Objectifs 25
4.2 Principes d'évaluation du PNCE 25
4.3 Résultats attendus, critères et preuves 26
4.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE 27
4.5 Étapes et exigences de certification des entraîneurs de Boxe Canada 30

5. Responsables du développement des entraîneurs 33
5.1 Aspects généraux 33
5.2 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs 34
5.3 Personne-ressource 34
5.4 Évaluateur d'entraîneurs 40
5.5 Formateur de responsables du développement des entraîneurs 42

6. Modèle opérationnel 46
6.1 Communication 46
6.2 Responsabilités et planification 47
6.3 Barème de frais, paiements et honoraires 49
6.4 Recommandations et législation 50
6.5 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel 51
6.6 Contrôle de la qualité 53
6.7 Restrictions concernant l'âge minimal 53

7. Outils 54
7.1 Code d'éthique du PNCE 54
7.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE 56
7.3 Modèle de lettre d'auto-nomination pour devenir responsable du développement des entraîneurs 58

7.4 Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs 59
7.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs 60
7.6 Modèle de formulaire de rétroaction 62
7.7 Appels et vérifications des évaluations 65
7.8 At a Glance Table for Competition – Development 67

Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Boxe Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le Manuel des opérations du PNCE de Boxe Canada contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Boxe Canada a élaboré des programmes de formation en entraînement dans le cadre du PNCE. En parallèle, l'organisation a lancé un processus de planification dans le but de se doter d'un modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA). Ces deux initiatives ont été regroupées afin d'offrir aux entraîneurs et aux athlètes un programme de développement de classe internationale leur permettant de réaliser leur plein potentiel.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

Date de la révision	Révision
2014/11/01	Version 1.0, novembre 2014
2018/01/16	Version 1.1; modifiée et harmonisée avec les nouveaux paramètres du PNCE en vue de l'approbation conditionnelle du programme « Compétition Développement ».
2019/04/02	Version 1.2; modifiée et harmonisée avec les nouveaux paramètres du PNCE en vue de l'approbation finale du programme « Compétition Développement ».
2021/10/13	Version 1.3; document mis à jour.
2021/12/13	Version finale pré-approbation

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige les qualifications du PNCE et les renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, toute personne consent à ce que ces informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Pour toute question ou si une personne souhaite s'abstenir de participer au PNCE, faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Note : Dans le présent texte, la forme masculine a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

1. Boxe Canada et le PNCE

1.1 Mission, vision et valeurs

Mission
Faire du Canada un leader mondial de la boxe. Nous encourageons la plus vaste participation possible en boxe olympique, de même que l'atteinte des plus hauts niveaux par nos membres.

Vision
Améliorer la vie des gens par la boxe, permettant aux canadiens de développer leur force physique et mentale.

Valeurs
Les valeurs fondamentales de Boxe Canada sont les suivantes :

Excellence, passion, Intégrité, responsabilité, travail d'équipe, inclusion et santé & sécurité.

1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;
- Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraîneurs (ACE)

Dans le cadre du mandat que lui confient les gouvernements, l'ACE, en collaboration avec d'autres parties intéressées, aura le pouvoir de prendre des décisions finales sur n'importe quel aspect des activités courantes (élaboration, mise en œuvre et promotion) liées au PNCE, y compris :

- protéger ses droits et ses propriétés qui se rattachent au programme;
- veiller à ce que les activités/initiatives contribuent à la mise en œuvre de la Politique canadienne du sport et plus particulièrement :
    - s'assurer que « les athlètes de tous les niveaux de compétition ont accès à un entraînement de qualité s'appuyant sur des connaissances scientifiques et des principes éprouvés de perfectionnement des entraîneurs »;
    - mettre au point des activités de formation et d'apprentissage qui permettent aux responsables des programmes de favoriser l'acquisition de compétences motrices et d'une attitude positive chez les enfants et les jeunes;
- fixer des normes minimales relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la promotion des programmes;
- améliorer, au besoin, le contenu, les normes minimales et les procédures se rattachant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la promotion des programmes;
- en consultation avec les parties intéressées, élaborer des politiques et des procédures soutenant l'élaboration et la promotion des programmes;

- assumer, en collaboration avec les parties intéressées, les responsabilités opérationnelles liées à l'élaboration (dont la certification) et à la promotion des programmes;
- concevoir et mettre en œuvre des initiatives de marketing et de promotion du PNCE;
- assurer l'accès en permanence à une base de données pancanadienne;
- contribuer au perfectionnement des formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- être le principal agent de liaison auprès des principales parties intéressées responsables des programmes (organismes nationaux de sport);
- administrer en conformité avec les principes du modèle économique établi (voir l'appendice 2);
- soutenir les entraîneurs dans l'exercice de leurs activités quotidiennes;
- participer à des tribunes, au Canada et à l'international, vouées à l'avancement du développement des entraîneurs et des intervenants sportifs;
- présenter annuellement aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux un rapport sur la mise en œuvre du présent mandat et, plus particulièrement, soumettre au gouvernement fédéral des rapports appropriés sur l'accord de contribution.

1.2.2 Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs

Les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- Alberta : Alberta Sport Connection
- Colombie-Britannique : ViaSport BC
- Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
- Manitoba : Coaching Manitoba
- Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB
- Nouvelle-Écosse : Department of Health and Wellness, Active Living Branch
- Nunavut : Sport and Recreation Division
- Ontario : Coaches Association of Ontario
- Québec : SportsQuébec
- Saskatchewan : Coaches Association of Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador : Sport Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- Yukon : Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon

1.2.3 Organisme national de sport (ONS)

- Boxe Canada

Le comité des opérations du PNCE de Boxe Canada supervise et oriente la mise en œuvre du PNCE. Il compte 10 membres représentant les différentes régions géographiques du Canada, ainsi qu'un représentant de Boxe Canada.

1.2.4 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

- Alberta : Boxing Alberta
- Colombie-Britannique : Boxing British Columbia
- Île-du-Prince-Édouard : Boxing PEI
- Manitoba : Boxing Manitoba
- Nouveau-Brunswick : Boxing New Brunswick/Boxe Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse : Boxing Nova Scotia
- Ontario : Boxing Ontario
- Québec : Boxe Québec
- Saskatchewan : Boxing Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador : Boxing Newfoundland
- Yukon : Boxing Yukon

1.3 Développement à long terme de l'athlète (DLTA)

Le modèle de Boxe Canada pour le développement à long terme de l'athlète a été créé à l'intention des parents, des athlètes, des entraîneurs, des sensei et des administrateurs; il offre un aperçu des stades du développement à long terme de l'athlète dans le sport de la boxe. Il présente les dix facteurs clés du DLTA et propose des activités adaptées à chacun des stades de développement. Il formule des recommandations pour les ratios d'entraînement et de compétition et soumet une brève analyse de l'environnement de compétition dans le but de lancer un dialogue sur le système de compétition actuel.

Ce document peut être consulté en cliquant sur le lien ci-dessous.

https://www.dropbox.com/s/hj5t2gkvwp0j4wq/Boxe%20DLTA%20%282010%29%20FR.pdf?dl=0

Les 7 stades du DLTA de Boxe Canada

STADE 1 – Enfant actif – Garçons et Filles de moins de 6 ans
Les parents doivent faire en sorte que leurs jeunes enfants aient des occasions fréquentes de faire des activités physiques et de bouger. L'accent doit toujours être mis sur le plaisir de découvrir de nouvelles possibilités de mouvement. Bien que la boxe ne joue pas un rôle direct lors du stade *Enfant actif,* il est important que notre sport soutienne les organismes qui font la promotion de l'activité physique chez les jeunes enfants.

STADE 2 – S'amuser grâce au sport – Garçons : 6 à moins de 9 ans et Filles : 6 à moins de 8 ans
Ce stade se caractérise par le développement athlétique général. Il vise surtout l'amélioration des habiletés liées aux aspects fondamentaux du mouvement (agilité, équilibre, vitesse et coordination), ainsi que l'amélioration d'habiletés sportives fondamentales telles que courir, sauter, lancer, frapper et nager. Le contact avec un grand nombre de sports différents, de même que le plaisir et la réussite dans tous les aspects de la participation sportive, sont essentiels.

STADE 3 – Apprendre à boxer – Garçons : 9 à 12 ans et Filles : 8 à 11 ans
Chez les garçons, ce groupe d'age est habituellement le plus jeune que l'on retrouve dans des programmes structurés de boxe. La priorité est de développer les habiletés techniques de base propres à la boxe. On doit toutefois éviter la spécialisation, et continuer à encourager les enfants à pratiquer un ensemble de sports afin de favoriser un développement optimal sur le plan physique et moteur.

STADE 4 – S'entraîner à boxer – Garçons : 12 à moins de 16 ans et Filles : 11 à moins de 15 ans
Le principal objectif de ce stade est d'optimiser la préparation physique et le développement des habiletés techniques de la boxe, tout en offrant des expériences de compétition plus exigeantes mais toujours dosées de façon judicieuse. Le volume et l'intensité de l'entraînement sont augmentés progressivement au cours de cette période et c'est le moment idéal pour insuffler une passion pour la boxe. Pour beaucoup d'athlètes, il s'agit du moment où s'effectue la poussée de croissance rapide et soudaine de l'adolescence. Certaines jeunes filles de ce groupe d'âge commencent à s'intéresser à la boxe. L'identification du talent et la spécialisation débutent à ce stade.

STADE 5 – S'entraîner à la compétition
Garçons et jeunes hommes : 16 à 21 ans et Filles et jeunes femmes : 15 à 22 ans
À ce stade, le principal objectif est d'optimiser la préparation physique et les habiletés spécifiques à la boxe, tout en développant une attitude compétitive et les habiletés mentales requises pour performer à un niveau plus élevé. Pour les athlètes qui ont le vécu athlétique requis, l'entraînement devient très spécialisé en vue de progresser vers la haute performance. Le volume et l'intensité d'entraînement sont élevés et fluctuent selon l'horaire et l'importance des combats. Pour beaucoup d'athlètes, les premières années de ce stade sont propices à des gains de force considérables. La plupart des jeunes femmes qui décident de pratiquer la boxe prennent leur décision à ce moment de leur vie.

STADE 6 – S'entraîner en vue d'une performance optimale
Hommes et Femmes d'environ 22 ans ou plus
À ce stade, la maturation est terminée. Les déterminants physiques, techniques, tactiques et psychologiques de la performance devraient être développés à un niveau optimal et de façon très spécifique à la boxe. Les athlètes ayant le vécu et le talent requis entreprennent une transition entre le niveau national et la scène internationale. La gestion de la carrière, de même que le choix des combats dans le processus de préparation, sont des facteurs clés pour connaître le succès.

STADE 7 – Vie active participants de tous âges
À ce stade, les participants font une transition entre la boxe de compétition et une participation au sport et à l'activité physique qui durera toute la vie. Le sport de la boxe doit chercher à les retenir par le biais de programmes et d'activités valorisantes et adaptées à leurs besoins. Grâce à leur vécu, les boxeurs peuvent également faire profiter les autres de leur expérience et ainsi contribuer à la croissance du sport.

1.4 Modèle de développement des participants (MDP)

1.4.1 Le modèle de développement des participants (MDP)

Cette section présente un aperçu des types d'entraîneurs qui seront responsables d'encadrer les participants aux différents stades du modèle de développement des participants de Boxe Canada.

Le système de développement des entraîneurs en boxe comporte deux volets : Instruction et Compétition.

Instruction

Le volet **Instruction** déssert des participants de différents groupes d'âges et niveaux d'habiletés qui sont impliqués dans des programmes non compétitifs. Les principaux objectifs de ces programmes sont (1) l'enseignement des techniques de base de la boxe et (2) le développement d'une bonne condition physique par le biais de l'entraînement que l'on effectue à la boxe.

Le volet instruction représente le point de départ pour certains participants qui chemineront dans le volet Compétition; cependant, plusieurs participants que l'on y retrouve sont d'âge adulte.

Le type d'entraîneur principalement associé à ce volet est Entraîneur Instruction - Débutants.

Type d'entraîneurs	Stade du DLTA auquel seront la plupart des participants	Groupes d'âges de la plupart des participants
Entraîneurs Instruction - Débutants	Stade 1 - Enfant actif	• Garçons et filles de moins de 6 ans
	Stade 2 - S'amuser grâce au sport	• Garçons : 6 à 9 ans • Filles : 6 à 8 ans
	Stade 3 - Apprendre à boxer	• Garçons : 9 à 12 ans • Filles : 8 à 11 ans
	Stade 7 – Vie active	• Hommes et femmes - fin de l'adolescence et âge adulte

Compétition
Le volet **Compétition** est quant à lui axé principalement sur le développement d'athlètes qui cherchent à réaliser des performances en compétition.

Il regroupe des participants des stades 1 à 6 du modèle de développement à long terme de l'athlète.

Les types d'entraîneurs associés à ce volet sont les suivants : **entraîneur Compétition-Introduction et entraîneur Compétition- Développement**

Types d'entraîneurs	Stades du DLTA auxquels seront la plupart des athlètes	Groupes d'âges de la plupart des athlètes
Entraîneur Instruction - Débutants	Stade 3 - Apprendre à boxer	• Garçons : 9 à 12 ans • Filles : 8 à 11 ans
	Stade 7 – Vie active	• Hommes et femmes - fin de l'adolescence et âge adulte
Entraîneur Compétition-Introduction	Stade 4 - S'entraîner à boxer	• Garçons : 12 à moins de 16 ans • Filles : 11 à moins de 15 ans
Préparation à la performance - Entraîneur Compétition-Introduction Entraîneur Compétition-Développement	Stade 5 - S'entraîner à la compétition	• Garçons et jeunes hommes :16 à 21 ans • Filles et jeunes femmes : 15 à 21 ans
Compétition élite- Entraîneur Compétition-Développement	Stade 6 - S'entraîner en vue d'une performance optimale	• Hommes et femmes âgés d'environ 22 ans ou plus

Le profil **Compétition** regroupe des athlètes qui prennent part à des compétitions de divers niveaux :

- Régionales et provinciales (Apprendre à boxer, S'entraîner à boxer);
- Nationales (S'entraîner à la compétition);
- Internationales (S'entraîner en vue d'une performance optimale).

1.5 Développement des entraîneurs

1.5.1 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

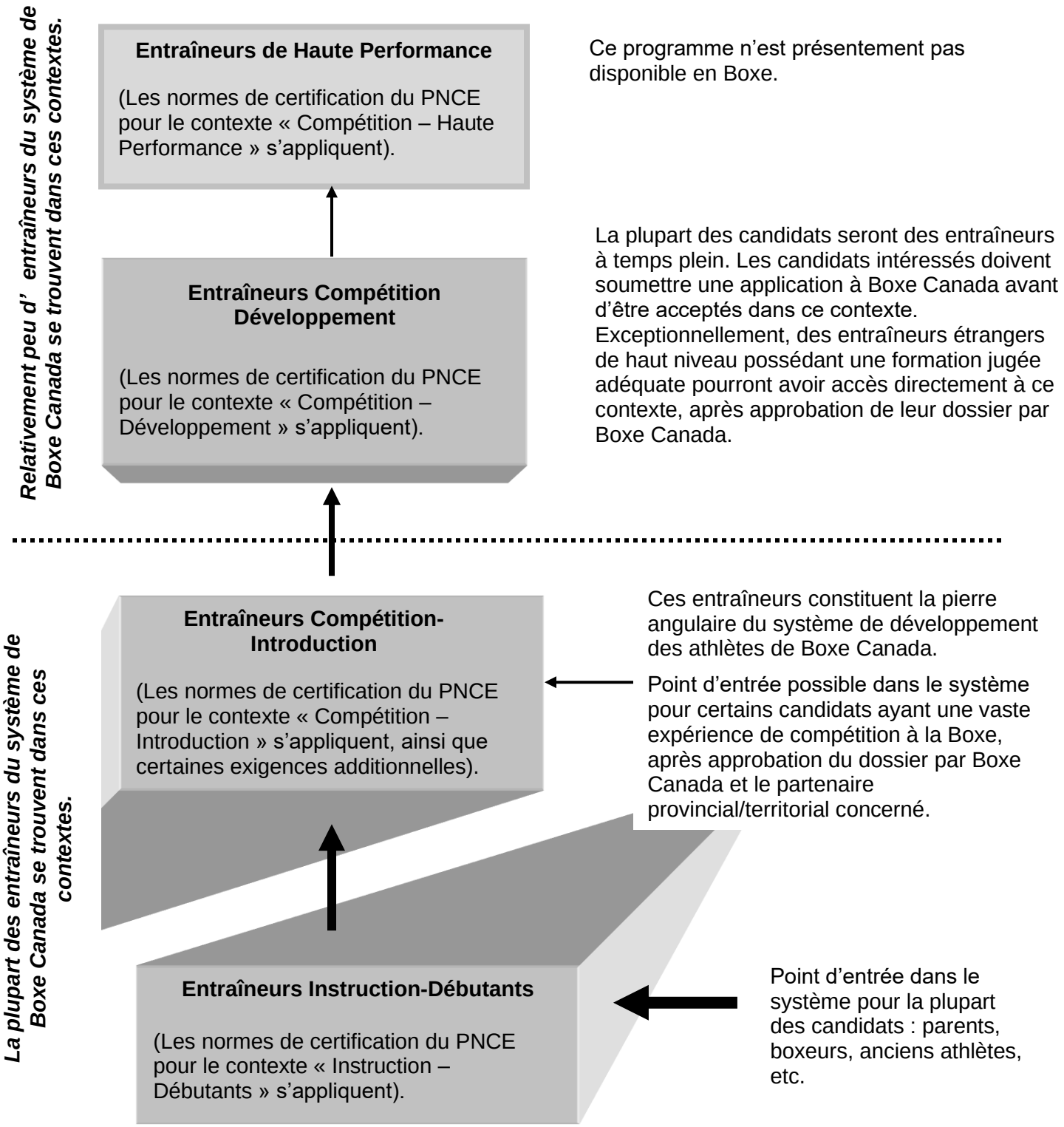

1.5.2 Principes et grandes orientations du système de développement des entraîneurs de Boxe Canada

Les principes et les grandes orientations du système de développement des entraîneurs de Boxe Canada tiennent compte des aspects suivants :

- Il existe différents types d'entraîneurs dans le système, et par conséquent il faut clairement identifier les attentes que l'on a vis-à-vis chacun.
- La formation des entraîneurs et la certification des entraîneurs sont deux processus distincts.
- Pour être certifié, un entraîneur doit démontrer qu'il est capable de « faire certaines choses » que l'on considère importantes. Ces « choses importantes » constituent en fait les « exigences de certification » en place dans le système.
- Les « exigences de certification » sont donc différentes selon (1) le type d'entraîneur; (2) les caractéristiques des athlètes et la nature des programmes dans lesquels les entraîneurs sont impliqué(e)s; et (3) le rôle et les responsabilités des entraîneurs au sein des programmes.
- De façon générale, on ne doit pas considérer la certification comme étant un processus qui vise à définir « l'entraîneur parfait ». Il s'agit plutôt de reconnaître de façon formelle que la personne est capable d'entraîner à un certain standard. Pour être certifié, un entraîneur devra donc être évalué.
- La formation des entraîneurs est le processus qui prépare les candidats à atteindre les normes ou les standards de certification en vigueur. La formation des entraîneurs peut prendre plusieurs formes, p. ex. des ateliers techniques offerts par Boxe Canada, des ateliers regroupant des entraîneurs en provenance de plusieurs sports, l'apprentissage individuel, la formation en ligne, etc.
- La formation d'un entraîneur pourra aussi varier selon son vécu et son expérience. Bien que certaines personnes n'aient pas nécessairement besoin de suivre l'ensemble des ateliers de formation qui sont disponibles, chaque entraîneur désirant être « certifié » devra cependant démontrer qu'il a atteint les normes et les standards qui sont en place.
- Dans la plupart des cas, une approche progressive est nécessaire pour que les entraîneurs puissent acquérir et développer les habiletés, les compétences et l'expérience qui sont nécessaires afin d'être en mesure d'offrir un soutien adéquat et efficace aux athlètes en situation d'entraînement ou de compétition. On devrait donc veiller à ce que le rôle et les responsabilités d'un entraîneur en développement évoluent de façon progressive.

1.5.3 Entraîner des personnes vivant avec un handicap

Il est fortement recommandé aux entraîneurs travaillant avec des personnes vivant avec un handicap de compléter la formation Entraîner des ayant un handicap du PNCE, disponible dans la section apprentissage en ligne du Casier : ICI.

1.5.4 Cheminements des entraîneurs

Les diagrammes présentés aux pages suivantes illustrent les cheminements de formation et de certification qui sont offerts aux différents types d'entraîneurs de Boxe Canada dans le PNCE.

Étapes de formation et de certification des entraîneurs Instruction-Débutants

= Reconnaissance du PNCE – Entrée d'information dans le Casier

= Point d'entrée pour la plupart des entraineurs

= Point d'entrée pour les candidats à la certification

Entraîneur Instruction-Débutants *en formation*

Atelier de formation de Boxe Canada Instruction-Débutants

Entraîneur Instruction-Débutants *formé*

Modules multisports du PNCE:

- Prise de décisions éthiques
- Prendre une tête d'avance (en ligne)
- Planification d'une séance
- Module en ligne Nutrition

Entraîneur Instruction-Débutants **Formé**

Entraîneur Instruction-Débutants *étapes d'évaluation*

Étape 1 - Évaluation en ligne du PNCE Prise de décisions éthiques.

Étape 2 – Analyse de la performance :

Analyse de la performance technique : vidéos de 3 habiletés de base.

Étape 3 – Évaluation en personne ou par le biais d'une vidéo de l'entraîneur qui enseigne des habiletés de base, suivie d'une séance de débriefing.

Certification

Instruction-Débutants **Certifié**

Maintien de la certification:

10 points de perfection-nement professionnel amassés au cours des 5 années suivant la certification.

Étapes de formation et de certification des entraîneurs Compétition-Introduction

= Reconnaissance du PNCE – Entrée d'information dans le Casier

= Point d'entrée pour la plupart des entraineurs

= Point d'entrée pour les candidats à la certification

Entraîneur Compétition-Introduction *en formation*

Atelier de formation de Boxe Canada Instruction-Débutants

Entraîneur Competition-Introduction *formé*

Atelier de formation de Boxe Canada Compétition-Introduction

Modules multisports du PNCE:

- Prise de décisions éthiques
- Prendre une tête d'avance (en ligne)
- Planification d'une séance
- Module en ligne Nutrition
- Enseignement et apprentissage
- Habiletés mentales de base
- Élaboration d'un programme sportif de base

Entraîneur Compétition Introduction **Formé**

Entraîneur Compétition-Introduction *étapes d'évaluation*

Étape 1 - Évaluation en ligne du PNCE : Prise de décisions éthiques

Étape 2 - Portfolio:

- Plan détaillé d'une séance d'entraînement
- Analyses vidéo de la performance technique :
  - 3 cas - habiletés de base
  - 3 cas - habiletés de niveau intermédiaire
- Plan d'action en cas d'urgence

Étape 3 - Évaluation en personne ou par le biais d'une vidéo de l'entraîneur qui dirige une séance d'entraînement (PPS), suivie d'une séance de débriefing.

Certification

Entraîneur Compétition – Introduction **Certifié**

Maintien de la certification:

20 points de perfection-nement professionnel amassés au cours des 5 années suivant la certification.

Étapes de formation et de certification des entraîneurs Compétition-Développement

= Reconnaissance du PNCE – Entrée d'information dans le Casier

= Point d'entrée pour la plupart des entraineurs

= Point d'entrée pour les candidats à la certification

* Prérequis à l'atelier de formation *Analyse de la performance*. Les modules multisports peuvent être faits dans n'importe quel ordre; on recommande que ceux identifiés de ** soient complétés dans l'ordre où ils apparaissent. Les étapes d'**évaluation** doivent se dérouler dans l'ordre indiqué; aucun ordre ne s'applique aux exigences « Étape 2 »

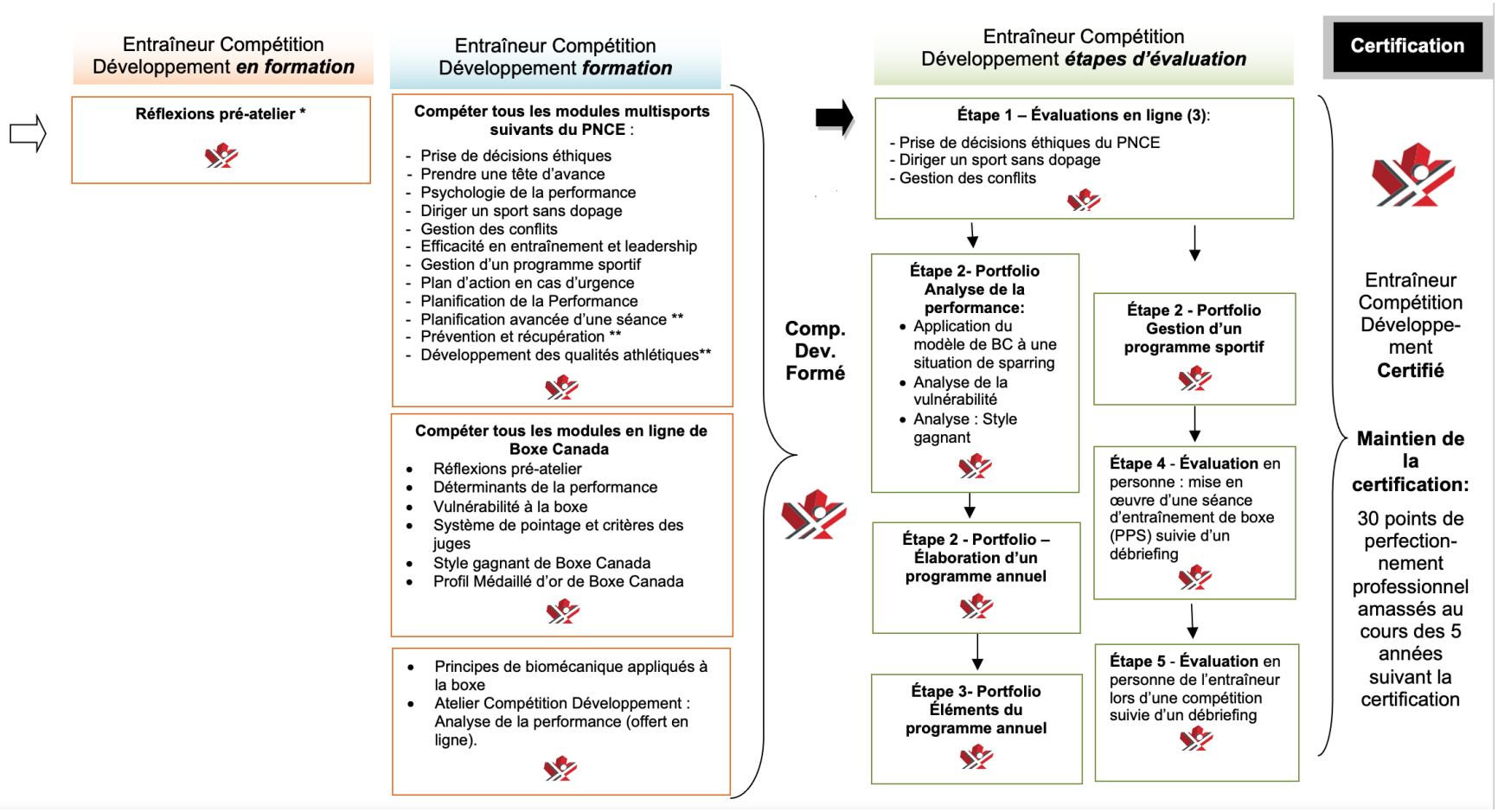

2. Le modèle du PNCE

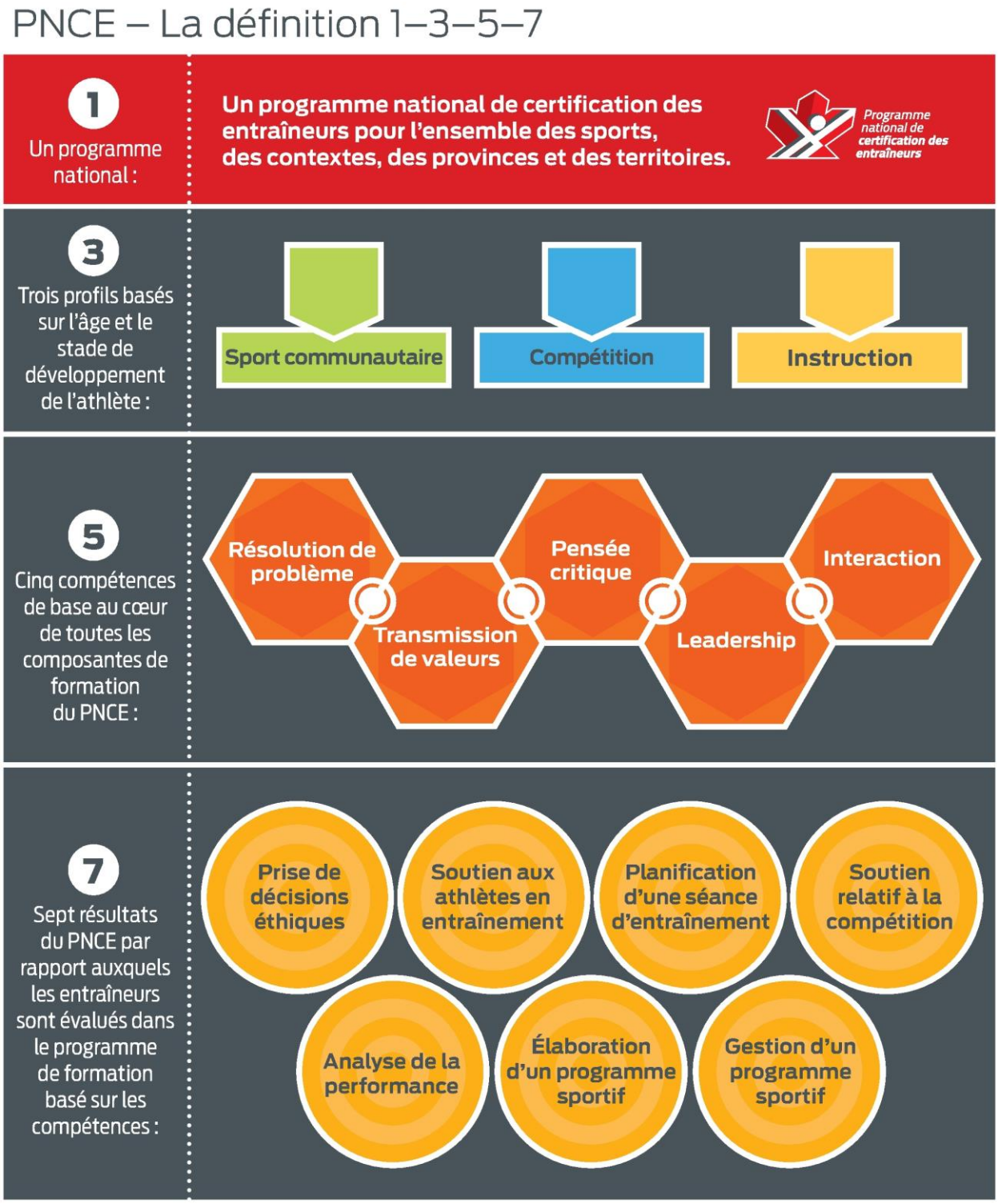

Formation et certification
Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé ».

Pour qu'un entraîneur obtienne le statut « Certifié », il faut évaluer son aptitude à s'acquitter convenablement de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- **En formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- **Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- **Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://coach.ca/formation-et-certification-s16468.

3. Formation

3.1 Formation propre à la Boxe

3.1.1 Formations « en personne »

Les formations « en personne » suivantes sont dispensées par le biais du système de formation des entraîneurs de Boxe Canada :

Atelier « Instruction-Débutants »; durée : 15 heures.

Cet atelier prépare l'entraîneur à enseigner de façon efficace et sécuritaire différentes techniques de base de la boxe, et ce dans un environnement dynamique. Les sujets abordés incluent la nature de la boxe, les points clés du modèle de Développement à long terme des athlètes de Boxe Canada, la sécurité à la boxe, l'équipement et les installations, de même que la méthodologie permettant d'enseigner différentes techniques de base en attaque et en défensive ainsi que les progressions qui leur sont associées.

Atelier « Compétition-Introduction »; durée : 15 heures.

Cet atelier a pour but de développer les connaissances et les habiletés de l'entraîneur afin qu'il puisse préparer les boxeurs en vue de leurs premières expériences en compétition. Les sujets abordés incluent différentes techniques de niveau intermédiaire en attaque et en défensive et les progressions qui leur sont associées, les principes tactiques et les tactiques de base de la boxe, la préparation physique, l'évaluation du niveau de préparation en vue d'une compétition, les principales règles de compétition ainsi que le système de pointage à la boxe, de même que des procédures permettant d'offrir un soutien de qualité à l'athlète avant, pendant et après une compétition. La participation à l'atelier Instruction-Débutants est un prérequis.

Atelier « Compétition-Développement » - Analyse de la performance; durée : 13,5 heures.

Ce module de formation présente le modèle d'analyse de la performance de Boxe Canada. Le modèle compte trois (3) phases : Phase 1 - mettre l'analyse en contexte; Phase 2 - cycle de réflexion « QUOI – ET ALORS – ET MAINTENANT »; Phase 3 – (au besoin) analyse détaillée en 6 étapes en vue d'identifier la cause profonde d'un problème de performance. On tient compte de l'environnement d'analyse et on identifie les approches qui sont les plus efficaces en situation d'entraînement, durant un combat alors que l'entraîneur offre du soutien à l'athète près du ring, et lors d'analyses faites « hors entraînement ou compétition ». Les Phases 1 et 2 peuvent être mises en œuvre dans tous les environnements d'analyse. La Phase 3 convient particulièrement aux analyses faites « hors entraînement ou compétition », mais peut parfois être utile en situation d'entraînement; elle n'est toutefois pas adaptée aux analyses faites en temps réel durant un combat. Lors des analyses, les entraîneurs appliquent le modèle de Boxe Canada et utilisent un ensemble de référents permettant d'évaluer la qualité de la performance et d'identifier les aspects qui doivent être améliorés (p. ex., la détection d'indices, la prise de décision, les choix tactiques, la qualité d'exécution des actions, les qualités athlétiques, les habiletés mentales, ou encore certains comportements dans le ring). Le module permet également aux entraîneurs de se familiariser avec la démarche proposée par Boxe Canada

pour élaborer un plan de compétition ainsi qu'avec celle que l'on recommande pour faire des analyses de performance post compétition.

3.1.2 Formations en ligne

Les entraîneurs du système de Boxe Canada doivent de plus compléter les modules de formation en ligne suivants :

Déterminants de la performance à la Boxe

Ce module traite des déterminants de la performance à la Boxe. On y aborde les aspects suivants : détection d'indices, prise de décisions, exécution technique, habiletés athlétiques et aspects mentaux. On présente les liens qui existent entre la détection d'indices et la prise de décisions, entre autres pour ce qui est de l'aptitude à exploiter les situations dans lesquelles l'adversaire se trouve en situation de vulnérabilité lors d'un combat. On décrit également l'ensemble des techniques de boxe (techniques de base et techniques avancées). Enfin, ce module décrit les différentes habiletés athlétiques et leur importance à la boxe, ainsi que les principales habiletés mentales que doivent développer les boxeurs.

Profil Médaillé d'or

Ce module présente une synthèse des caractéristiques affichées par les boxeurs qui réalisent des performances de très haut niveau sur la scène internationale. Ces caractéristiques proviennent de nombreuses analyses de performance réalisées par Boxe Canada conjointement avec des experts de l'Institut national du sport du Québec. Des tests d'évaluation sont également décrits pour les aspects techniques, tactiques, décisionnels, physiques et mentaux de la performance, et des valeurs de référence cibles sont identifiées pour les athlètes de haut niveau, tant chez les femmes que chez les hommes.

Style gagnant

Ce module présente une série de comportements clés affichés dans le ring par les boxeurs qui réalisent des performances de très haut niveau sur la scène internationale. Ces informations proviennent de nombreuses analyses de performance réalisées par Boxe Canada conjointement avec des experts de l'Institut national du sport du Québec. Des exemples sur vidéo illustrent chaque comportement du Style gagnant.

Vulnérabilité

Ce module présente le concept de vulnérabilité et ses implications dans un sport de combat-duel tel que la boxe. On identifie des indices de vulnérabilité et les situations dans lesquelles un boxeur ou son adversaire peuvent être vulnérables, ainsi que les décisions qui devraient alors être prises. On aborde également certains facteurs pouvant être responsables de la vulnérabilité à la boxe.

3.2 Formation multisport

Les formations multisports ne sont pas offertes par Boxe Canada, mais plutôt par les agences reconnues par les différents partenaires provinciaux et territoriaux du PNCE.

Tous les modules multisports identifiés ci-dessous sont donc offerts par ces agences, lesquelles sont responsables de publier les horaires, de gérer les inscriptions, et d'établir les frais en vigueur.

Contextes	Modules multisports identifiés par Boxe Canada
Instruction-Débutants	Prise de décisions éthiques; Planification d'une séance d'entraînement; Nutrition; Prendre une tête d'avance
Compétition-Introduction	Élaboration d'un programme sportif de base; Enseignement et Apprentissage; Habiletés mentales de base; Prendre une tête d'avance
Compétition-Développement	Prise de décisions éthiques; Psychologie de la performance; Diriger un sport sans dopage; Gestion des conflits; Leadership en entraînement; Gestion d'un programme sportif; Planification de la performance; Planification avancée d'une séance; prévention et récupération; Développement des qualités athlétiques; Prendre une tête d'avance

3.2.1 Description des modules multisports

Les modules multisports sont livrés par les Représentants provinciaux et territoriaux de la formation des entraîneurs. Certains sont inclus dans les programmes du PNCE de Boxe Canada, certains ne le sont pas. Ils peuvent vous aider à atteindre un niveau supérieur en tant qu'entraîneur et peuvent également être comptabilisés dans le cadre du maintien de la certification.

Pour entrer en contact avec le Représentants provincial et territorial de la formation des entraîneurs de votre région, visitez le site : https://coach.ca/fr/representants-provinciaux-ou-territoriaux-de-la-formation-des-entraineurs-rptfe.

Pour plus d'informations relativement aux formations multiports, veuillez visiter le site : https://coach.ca/fr/modules-multisports-du-pnce-et-de-lace.

4. Évaluation et certification

4.1 Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE. Bien que l'évaluation ne soit pas requise pour obtenir une certification dans le profil Sport communautaire, certains sports peuvent choisir d'octroyer une certification aux entraîneurs dans ce profil.

4.2 Principes d'évaluation du PNCE

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
- L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur respecte un critère donné.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public; (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.

- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doit précéder l'évaluation.
- Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

4.3 Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- Résultats attendus
- Critères
- Preuves

RÉSULTATS ATTENDUS : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE*, et elles sont énumérées ci-dessous :

- ❑ Soutien aux athlètes en entraînement
- ❑ Prise de décisions éthiques
- ❑ Planification d'une séance d'entraînement
- ❑ Analyse de la performance
- ❑ Soutien relatif à la compétition
- ❑ Élaboration d'un programme sportif
- ❑ Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont la possibilité d'ajouter un ou plusieurs résultats attendus qui leur sont propres si les résultats attendus du PNCE ne couvrent pas adéquatement les tâches requises dans leur sport. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

CRITÈRES : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère.

Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère tandis que dans le contexte Compétition – Introduction, il en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Contexte Sport communautaire – Initiation : Diriger les participants et les participantes dans le cadre d'activités appropriées.*
- *Contexte Compétition – Introduction : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur accomplit concrètement. Elle est *observable* ***et*** *mesurable*.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur d'entraîneurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction pour le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*
- *Preuves : Présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.*

4.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

- Évaluation du portfolio
- Discussion préalable à la critique
- Observation formelle
- Critique
- Établissement d'un plan d'action
- Préparation des rapports

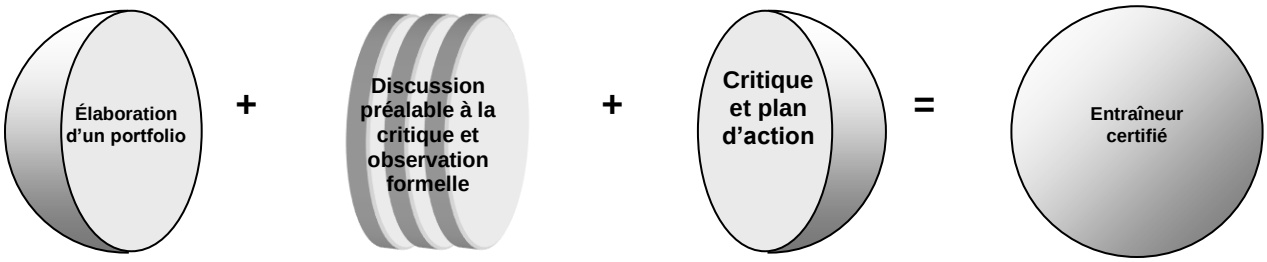

4.4.1 Évaluation du portfolio

- L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- L'entraîneur doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.
- L'évaluateur d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur dans un délai raisonnable.
- Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- Lorsque l'évaluateur d'entraîneurs estime que le candidat est prêt à se soumettre à l'observation formelle, il doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.
- Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

4.4.2 Normes de certification

La norme de certification se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur respecte ou surpasse les normes minimales. Par exemple, une échelle de réussite comportant cinq niveaux pourrait ressembler à ce qui suit :

5 Expert

4 Avancé

3 Norme minimale du PNCE – Comprend les preuves décrivant la norme minimale concernant ce que l'entraîneur peut faire

2 Près de la norme

1 Bien en deçà de la norme

Les échelles de réussite peuvent varier, mais elles doivent toutes comprendre la norme minimale du PNCE.

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

4.4.3 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences qui se fonde sur les habiletés des entraîneurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour FAIRE certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants avec lesquels ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur puisse faire la preuve qu'il détient les compétences qui sont nécessaires dans le contexte visé, tout en évitant que l'ONS ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié » après avoir réussi l'évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié ». Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des personnes, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entraînement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

Pour faire reconnaître les compétences en entraînement, les entraîneurs peuvent utiliser un « processus de défi », et ce pour toute évaluation dans un contexte dans lequel ils veulent obtenir une certification. Pour se prévaloir de l'option du processus de défi, un entraîneur doit :

- présenter une demande à Boxe Canada ou à un OPTS (selon le contexte) décrivant les expériences d'apprentissage préalables et pertinentes, lesquelles seront évaluées par un évaluateur qualifié;
- faire parvenir un chèque de 250 $ à Boxe Canada ou à l'OPTS pour couvrir l'évaluation des expériences d'apprentissage préalables;
- réussir l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE dans le contexte visé;

Pour être certifié, l'entraîneur doit être évalué et satisfaire à toutes les exigences en vigueur dans le contexte concerné.

4.5 Étapes et exigences de certification des entraîneurs de Boxe Canada

4.5.1 Contexte Instruction-Débutants

Le tableau suivant présente un résumé des exigences de certification qui seront en vigueur pour les pour les entraineurs du contexte Instruction-Débutants

Les phases ou étapes de l'évaluation doivent se dérouler dans l'ordre indiqué.

EXIGENCES D'ÉVALUATION	CRITÈRES (ce qui sera évalué) L'entraîneur…	MÉTHODES D'ÉVALUATION
Prise de décisions éthiques	Utilise correctement le processus de prise de décisions éthiques du PNCE.	Évaluation en ligne portant sur l'analyse d'un scénario éthique et l'utilisation du processus de prise de décisions éthiques du PNCE.
Analyse de la Performance (techniques de base)	Détecte les erreurs de boxeurs qui effectuent des mouvements techniques de base	Analyses vidéo de techniques de base de la boxe. Chaque candidat reçoit trois (3) séquences vidéo des athlètes en train d'exécuter les différentes techniques abordées lors du stage de formation « Instruction-Débutants ». Pour chaque technique, de courtes séquences montrent des erreurs d'exécution communes. On assigne trois (3) séquences au candidat; il doit ensuite procéder à une analyse de la performance qui consiste à identifier les erreurs et à proposer des mesures correctrices, conformément (1) au modèle d'analyse des habiletés de Boxe Canada et (2) aux lignes directrices techniques fournies lors du stage de formation. L'analyse peut être soumise par écrit, ou par le biais d'une bande audio.
	Corrige ces erreurs, conformément au modèle de développement des habiletés techniques de Boxe Canada.	
Soutien à l'athlète en situation d'entraînement	S'assure que l'environnement de pratique est sécuritaire.	Soumission de deux (2) séquences vidéo montrant le candidat en train d'entraîner dans son environnement de club. Le thème de chaque vidéo sera communiqué au candidat à partir d'une liste pré établie. Pour être acceptées aux fins d'évaluation, les vidéos devront être conformes aux lignes directrices produites par Boxe Canada relativement à la qualité de l'image et du son. Suite à l'évaluation, une discussion téléphonique a aussi lieu entre le candidat et la personne responsable de l'évaluation.
	Met en place une séance d'entraînement dont la structure et l'organisation sont adéquates.	
	Fait des interventions qui soutiennent l'apprentissage des boxeurs lors de la séance d'entraînement.	

4.5.2 Contexte Compétition-Introduction

Important : Toutes les exigences d'évaluation en vigueur pour le contexte Instruction-Débutants s'appliquent également au contexte Compétition-Introduction.

Le tableau suivant présente un résumé des étapes et des exigences de certification additionnelles qui s'appliquent au contexte Compétition-Introduction. Les phases de l'évaluation doivent se dérouler dans l'ordre indiqué.

EXIGENCES D'ÉVALUATION	CRITÈRES (ce qui sera évalué) L'entraîneur…	MÉTHODES D'EVALUATION
Prise de décisions éthiques	Utilise correctement le processus de prise de décisions éthiques du PNCE.	Évaluation en ligne portant sur l'analyse d'un scénario éthique et l'utilisation du processus de prise de décisions éthiques du PNCE.
Planification d'une séance d'entraînement	Identifie de façon adéquate les différents aspects logistiques en vue de la tenue d'une séance d'entraînement.	L'entraîneur soumet un plan de séance détaillé ainsi que son plan d'action en cas d'urgence dans un portfolio.
	Identifie des activités qui sont adéquates pour chaque partie de la séance d'entraînement.	
	Élabore un plan d'action en cas d'urgence.	
Analyse de la Performance (techniques et tactiques intermédiaires)	Détecte les erreurs de boxeurs qui effectuent des mouvements techniques de niveau intermédiaire.	Analyses vidéo de techniques et tactiques de boxe de niveau intermédiaire. Chaque candidat reçoit trois (3) séquences vidéo montrant des athlètes en train d'exécuter les différentes techniques, et doit identifier puis corriger les erreurs. On suit la même démarche que celle décrite pour l'évaluation des entraineurs en contexte Instruction-Débutants. <u>OU</u> Observation et évaluation « en personne » de l'entraîneur lorsque cela est possible. Suite à l'évaluation, une discussion (téléphonique ou en personne) a aussi lieu entre le candidat et la personne responsable de l'évaluation.
	Détecte les erreurs tactiques de boxeurs de niveau Compétition-Introduction, en situation d'entraînement ou de compétition.	
	Corrige ces erreurs, conformément au modèle de développement des habiletés techniques de Boxe Canada, aux principes tactiques de la boxe, et aux approches pédagogiques reconnues.	
Soutien à un boxeur en vue d'une compétition	Procède à une évaluation générale d'un boxeur et détermine son niveau de préparation en vue d'un premier combat.	L'entraîneur met en application le système d'évaluation « Or » ou « Argent » de Boxe Canada. Une vidéo de l'athlète effectuant les tâches d'évaluation est également soumise.
	À partir de l'évaluation du boxeur, développe un plan en vue du premier combat.	L'entraîneur utilise un formulaire de Boxe Canada et produit un plan d'action afin de s'assurer que la première expérience en compétition sera aussi positive que possible pour l'athlète.

4.5.3 Contexte Compétition-Développement

Les tableaux suivants présentent un résumé des exigences de certification en vigueur pour les entraîneurs du contexte **Compétition-Développement** et l'ordre dans lequel les phases d'évaluation devront se faire. Un entraîneur devra satisfaire à l'ensemble des exigences d'une phase avant de passer à la suivante.

Phase 1 – Évaluation en ligne. Aucune séquence particulière ne s'applique aux exigences ci-dessous.

Exigences	Type
Prise de décisions éthiques – Évaluation en ligne (cas en lien avec Compétition-Développement)	Multisport
Diriger un sport sans dopage – Évaluation en ligne	Multisport
Gestion des conflits – Évaluation en ligne	Multisport

Phase 2 – Portfolio. Aucune séquence particulière ne s'applique aux exigences ci-dessous.

Exigences	Type
Portfolio Analyse de la performance	Propre à la Boxe
Élaborer un programme sportif	Propre à la Boxe
Gérer un programme sportif	Propre à la Boxe

Phase 3 – Portfolio. Aucune séquence particulière ne s'applique aux exigences ci-dessous.

Exigences	Type
Produire des exemples des composantes du plan annuel (microcycles et séances) pour la période de préparation générale, la période de préparation spécifique et la période de compétition en lien avec le développement de la force, des qualités aérobies, de la flexibilité, des habiletés techniques et des habiletés tactiques.	Propre à la Boxe

Phase 4 – Évaluation en personne.

Exigences	Type
Mise en œuvre d'une séance d'entraînement technique et tactique conçue pour la période de préparation spécifique. La séance doit également inclure une session de combat simulé (sparring), et elle doit être suivie d'un débriefing.	Propre à la Boxe

Phase 5 – Évaluation en personne.

Exigences	Type
Production d'un plan de compétition tenant compte d'analyses de la performance faite par l'entraîneur. Évaluation de la qualité du soutien offert à un boxeur lors d'une compétition, suivie d'un débriefing.	Propre à la Boxe

5. Responsables du développement des entraîneurs

5.1 Aspects généraux

Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE sont les personnes qui « entraînent les entraîneurs ».

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont tous et toutes des responsables du développement des entraîneurs.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous.

Formation : Les candidats responsables du développement des entraîneurs doivent suivre une formation pointue, qui est maintenant offerte dans le cadre d'un processus uniformisé à l'échelle du Canada. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.

- **Formation de base** : Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- **Formation propre au contenu** : Inclut la microanimation, une activité qui permet aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- **Coprestation :** Offre aux nouveaux responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté.

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ ».

Évaluation : L'évaluation permet de confirmer que le responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/formation-des-responsables-du-d-veloppement-des-entra-neurs-s16933.

5.2 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir candidat responsable du développement des entraîneurs :

- les formateurs de responsables du développement des entraîneurs (FRDE), les organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS) et les organismes nationaux de sport (ONS) peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs.
- les candidats peuvent poser eux-mêmes leur candidature.

Les partenaires de Boxe Canada qui établissent un bassin de candidats doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux de leur sport et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Beaucoup de candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des personnes qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et responsabilités des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation.

Les personnes qui posent elles-mêmes leur candidature reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature et doivent remplir cette lettre et la faire parvenir à leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS) ou à leur représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs (RPTFE), en compagnie de leur curriculum vitæ et, s'il y a lieu, de la transcription de leur statut de certification par le PNCE.

5.3 Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant, car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant

l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et elles sont les ambassadeurs du PNCE.

5.3.1 Comment devenir personne-ressource

Toutes les personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

Formation de base	Formation propre au contenu	Coprestation	Évaluation
Modules : • Aperçu de l'atelier et du PNCE • Fonctions de la personne-ressource • Éléments d'une activité d'apprentissage efficace • Stades de développement du groupe • Nature du groupe	**Lignes directrices/Modules :** • Microanimation portant sur le contenu d'un module • Administration du module • Formation liée au Casier • Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE • Examen des normes d'évaluation et du processus d'évaluation des PR	**Processus :** • Séance préalable à la critique • Coanimation • Critique	**Processus :** 1. Séance préalable à la critique 2. Observation formelle 3. Critique 4. Plan d'action 5. Recommandation finale

5.3.2 Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources.

L'Association canadienne des entraîneurs et Boxe Canada recommandent que les personnes-ressources possèdent l'expérience et les qualifications ci-après.

- Formation ou certification dans le contexte dans lequel elles présentent des ateliers.
- Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.
- Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.
- Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.
- Aussi : être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.

Les critères d'éligibilité particuliers en vue de devenir une personne ressource dans les contextes Instruction-Débutants et Compétition-Introduction de Boxe Canada sont les suivants :

Contexte Instruction-Débutants

Pré requis

- Âge minimal de 25 ans au moment de la mise en candidature
- Certification Compétition-Introduction du PNCE
- Habiletés dans les domaines de la communication et de l'enseignement
- Intérêt et disponibilité à s'impliquer dans le processus de formation des entraîneurs
- Habiletés dans le domaine de l'administration
- Adhérer aux valeurs du PNCE et Boxe Canada

Exigences

- Recommandation de l'association provinciale ou territoriale de boxe amateur
- Participation à tous les modules de l'atelier de formation multisport Partie A du contexte Compétition-Introduction
- Résultat de 90% ou plus à l'évaluation en ligne prise de décisions éthiques
- Satisfaire à toutes les exigences de formation en vigueur pour devenir une PR de Boxe Canada
- Être formé et évalué par une personne reconnue par Boxe Canada (Formateur de PR)
- La documentation et la méthodologie utilisées lors des stages de formation doivent être celles développées par l'Association canadienne des entraîneurs et Boxe Canada
- Démontrer une connaissance adéquate de du PNCE, y inclus les exigences de certification de Boxe Canada pour le contexte Instruction-Débutants
- Un minimum de trois (3) années d'expérience en tant qu'entraîneur de boxe
- Facilitation d'au moins un stage de formation à tous les deux (2) ans

Contexte Compétition-Introduction

Pré requis

- Âge minimal de 25 ans au moment de la mise en candidature
- Certification Compétition-Introduction du PNCE
- Habiletés dans les domaines de la communication et de l'enseignement
- Intérêt et disponibilité à s'impliquer dans le processus de formation des entraîneurs
- Habiletés dans le domaine de l'administration
- Adhérer aux valeurs du PNCE et Boxe Canada

Exigences

- Recommandation de l'association provinciale ou territoriale de boxe amateur
- Participation à tous les modules des ateliers de formation multisport Partie A et Partie B du contexte Compétition-Introduction
- Résultat de 90% ou plus à l'évaluation en ligne prise de décisions éthiques
- Satisfaire à toutes les exigences de formation en vigueur pour devenir une PR de Boxe Canada
- Être formé et évalué par une personne reconnue par Boxe Canada (Formateur de PR)
- La documentation et la méthodologie utilisées lors des stages de formation doivent être celles développées par l'Association canadienne des entraîneurs et Boxe Canada
- Démontrer une connaissance adéquate de structure du PNCE, y inclus les exigences de certification de Boxe Canada pour le contexte Compétition-Introduction
- Un minimum de trois (3) années d'expérience en tant qu'entraîneur de boxe
- Facilitation d'au moins un stage de formation à tous les deux (2) ans

Les critères d'éligibilité en vue de devenir une personne ressource dans le contexte Compétition Développement de Boxe Canada sont les suivants :

Contexte Compétition Développement

Pré requis et exigences

- Âge minimal de 25 ans au moment de la mise en candidature
- Habiletés dans les domaines de la communication et de l'enseignement
- Intérêt et disponibilité à s'impliquer dans le processus de formation des entraîneurs
- Adhérer aux valeurs du PNCE et Boxe Canada

- Expérience à titre d'entraîneur pendant au moins 3 ans sur la scène nationale ou internationale ou une expérience jugée équivalente
- Habiletés dans le domaine de l'analyse de la performance
- Résultat de 90% ou plus à l'évaluation en ligne prise de décisions éthiques
- Être formé et évalué par une personne reconnue par Boxe Canada (Formateur de PR)

Mise en candidature

Dans le système de Boxe Canada, il y a deux façons de devenir candidat Personne-ressource (PR) ou Évaluateur (E) pour les contextes Instruction-Débutants et Compétition-Introduction

1) les formateurs de PR ou d'E (FPR/FE), les Association provinciales ou territoriales de boxe amateur et/ou Boxe Canada peuvent identifier des candidats;

2) les individus peuvent poser leur candidature eux-mêmes en communiquant avec Boxe Canada ou avec leur association provinciale ou territoriale de boxe.

Lors de l'identification d'un bassin de candidats, Boxe Canada et les Associations provinciales ou territoriales de boxe amateur s'efforceront de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Boxe Canada sera ultimement responsable d'approuver les candidats.

Les individus qui posent eux-mêmes leur candidature doivent utiliser le modèle de lettre et de formulaire de mise en candidature présenté à la section Outils, remplir ces documents et les faire parvenir à leur Association provinciale ou territoriale de boxe amateur en compagnie de leur curriculum vitæ et, s'il y a lieu, de leur transcription de statut de certification au sein du PNCE.

Pour le contexte Compétition Développement, les candidats seront identifiés directement par Boxe Canada.

5.3.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

5.3.4 Formation propre à la Boxe

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources (PR). La formation des PR vise à permettre aux candidats d'acquérir les habiletés nécessaires en vue d'animer efficacement un atelier de formation du PNCE de Boxe Canada.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE durant la formation propre à la Boxe.

La formation propre à la boxe comprend ce qui suit :

- Tous les modules en ligne de Boxe Canada doivent avoir été complétés au préalable.
- Pour les candidats qui désirent intervenir dans les contextes Instruction-Débutants et Compétition-Introduction : formation et certification dans le contexte Compétition-Introduction
- Pour les candidats qui désirent intervenir dans le contexte Compétition Développement : formation et expertise préalables en lien avec l'analyse de la performance dans le contexte Compétition Développement.
- Pour chacun des contextes : Atelier d'une journée ayant pour objectif de s'assurer que les personnes-ressources soient bien familières avec le contenu qu'elles présenteront ainsi qu'avec la méthodologie de formation utilisée dans leur contexte d'intervention. L'atelier comprend une demi-journée au cours de laquelle on passe en revue le processus de formation utilisé, les activités ainsi que les principaux aspects auxquels on doit porter attention afin d'animer efficacement la formation; et une demi-journée de microanimation pour s'exercer à faciliter les activités de formation de l'atelier. La séance aborde également les aspects suivants : administration du PNCE, Code de conduite et processus et normes d'évaluation en vue de la certification.

5.3.5 Coprestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai d'un an suivant la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

5.3.6 Évaluation

Toutes les personnes-ressources doivent être évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

- Les personnes-ressources devraient être évaluées dans un délai d'un an.
- Les personnes-ressources seront évaluées, de préférence en personne, ou encore par l'entremise d'une vidéo.
- Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.
- Toutes les personnes-ressources doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

5.3.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources doivent cumuler vingt points de perfectionnement professionnel au cours d'une période de cinq ans. De plus, elles doivent animer au moins deux ateliers dans n'importe quel contexte d'entraînement de Boxe Canada et rester à jour dans leur formation de PR.

5.4 Évaluateur d'entraîneurs

5.4.1 Aspects généraux

Le rôle de l'évaluateur d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après que ceux-ci aient terminé leur formation du PNCE, notamment en appréciant et en évaluant les habiletés des entraîneurs, en participant à des séances de critique en leur compagnie et en effectuant un suivi auprès de ceux qui tentent d'obtenir le statut « Certifié ».

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés.

5.4.2 Comment devenir évaluateur d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

Formation de base	Formation propre au contenu	Coprestation	Évaluation
Modules : • Aperçu de l'atelier et du PNCE • Le processus de certification • Maîtrise de la critique • Établissement d'un plan d'action	**Lignes directrices/Modules :** • Méthodologie et outils d'évaluation • Utilisation des outils d'évaluation dans le cadre de l'observation formelle • Utilisation des outils d'évaluation pour l'examen du portfolio • Administration et éléments logistiques • Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE	**Processus :** • Séance préalable à la critique • Coévaluation • Critique	**Processus :** 1. Portfolio 2. Critique

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/coach-evaluator-p156721.

5.4.3 Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est donc essentiel que des

mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur d'entraîneurs, car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

L'Association canadienne des entraîneurs recommande que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après :

- Au moins trois (3) ans d'expérience à titre d'entraîneur dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées.
- Respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE.
- Expérience préalable du PNCE ou de la formation en entraînement, ou bonne connaissance du PNCE.
- Crédibilité auprès des pairs.
- Normes éthiques élevées et qualités de chef de file.
- Capacité à communiquer en français ou en anglais.
- Désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport.
- Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation.
- Habiletés reconnues en matière d'accompagnement et d'animation ou expérience dans le domaine de l'éducation des adultes.
- Capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions.
- Capacité à mettre en pratique l'écoute active.

Les prérequis et les exigences en vigueur pour les évaluateurs de Boxe Canada sont les mêmes que ceux décrits pour les personnes-ressources.

5.4.4 Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

5.4.5 Formation propre à la Boxe

La formation propre à la Boxe est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Cette formation comprend un volet de microévaluation utilisant les outils d'évaluation produits par Boxe Canada.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE durant la formation propre au contenu.

Pour les contextes Instruction-Débutants et Compétition-Introduction, la formation des évaluateurs comprend un atelier d'une journée; elle a pour but de familiariser les évaluateurs à avec les outils et les standards qu'ils utiliseront dans le cadre de l'évaluation.

5.4.6 Coévaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent coévaluer en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- La coévaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat évaluateur d'entraîneurs doive effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

5.4.7 Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

- Les évaluateurs d'entraîneurs devraient être évalués dans un délai d'un an.
- L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

5.4.8 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt points de Perfectionnement Professionnel.

5.5 Formateur de responsables du développement des entraîneurs

5.5.1 Aspects généraux

Le rôle du formateur de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer, à soutenir et à offrir du mentorat aux responsables du développement des entraîneurs, c.-à-d. les personnes-ressources (PR), les évaluateurs d'entraîneurs (EE) et les autres FRDE. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraîneurs et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des responsables du développement des entraîneurs.

On s'attend à ce que les formateurs de responsables du développement des entraîneurs assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les responsables du développement des entraîneurs lors des ateliers, des évaluations et dans le cadre de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux responsables du développement des entraîneurs, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

5.5.2 Comment devenir formateur de responsables du développement des entraîneurs

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-après.

Formation de base	Formation propre au contenu	Coprestation	Évaluation
Formation de base à l'intention des personnes-ressources **Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs** **Formation de base à l'intention des formateurs de responsables du développement des entraîneurs**	**Lignes directrices/Modules :** • Administration des programmes du PNCE • Leadership au sein du PNCE • Microanimation portant sur la formation des responsables du développement des entraîneurs • Examen des normes d'évaluation s'appliquant aux FRDE	**Processus :** • Séance préalable à la critique • Coanimation • Critique	**Processus :** 1. Observation formelle 2. Portfolio

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http ://www.coach.ca/formateur-ou-formatrice-de-responsables-du-d-veloppement-des-entra-ineurs-p15620.

5.5.3 Sélection des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Chaque organisme responsable de la formation et de la sélection de ses propres formateurs de responsables du développement des entraîneurs. Les critères de sélection qui s'appliquent aux FRDE varient d'un organisme directeur à l'autre. Bien que certaines exigences puissent différer, on s'attend habituellement à ce que les FRDE :

- aient acquis cinq années d'expérience à titre de PR et/ou EE;
- soient des PR et/ou EE certifiés répondant à des normes avancées;
- aient fait et réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- aient suivi une formation ou obtenu un diplôme dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs;
- possèdent une expérience dans le domaine de l'entraînement ou dans un sport donné.

Le nombre de FRDE et les tâches que ceux-ci et doivent réaliser varient considérablement selon l'organisme directeur. Là encore, bien que certaines exigences puissent être différentes, les tâches du FRDE consistent généralement à :

- participer à la sélection des PR, EE et autres FRDE;
- former les PR, EE et autres FRDE;
- évaluer les PR, EE et autres FRDE;
- agir comme mentor auprès des PR, EE et autres FRDE.

Les candidats FRDE doivent satisfaire aux prérequis et aux profils décrits précédemment pour le contexte dans lequel ils souhaitent intervenir.

De plus, ils doivent avoir suivi les formations applicables aux fonctions qu'ils souhaitent occuper, avoir démontré un leadership et des compétences manifestes lors de celles-ci, et avoir formé ou évalué des entraîneurs au cours d'une période d'au moins 2 ans.

Un diplôme en kinésiologie ou en éducation physique ou encore une formation universitaire dans le domaine de l'éducation sont un atout.

5.5.4 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources, la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs et la Formation de base à l'intention des formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont des volets obligatoires de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu. Les formations de base sont offertes par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

5.5.5 Formation propre à la Boxe

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs. Cette formation d'une journée traite des éléments suivants :

- Administration des programmes du PNCE
- Leadership au sein du PNCE
- Microanimation portant sur la formation des responsables du développement des entraineurs
- Examen des normes d'évaluation s'appliquant aux FRDE
- Lecture et signature du Code de conduite RDE du PNCE

5.5.6 Coprestation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des personnes-ressources et/ou des évaluateurs d'entraîneurs en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coprestation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat formateur de responsables du développement des entraîneurs doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

5.5.7 Évaluation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour devenir des formateurs de responsables du développement des entraîneurs certifiés.

- Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs devraient être évalués dans un délai d'un an.
- L'évaluation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

5.5.8 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent cumuler vingt points de Perfectionnement Professionnel sur 5 ans.

6. Modèle opérationnel

6.1 Communication

6.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale.

6.1.2 Droits d'auteur

Conjointement avec l'ONS, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par l'ONS avec le soutien financier de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- l'ONS doit s'assurer de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- l'ONS doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à l'ONS les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de l'ONS;
- l'ONS et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de l'ONS en question;
- l'ONS peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et l'ONS;
- l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraîneurs.

6.1.3 Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
- reconnaître convenablement le gouvernement du Canada;
- mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de l'ONS et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de l'ONS en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
- porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
- reconnaître adéquatement le contenu provenant d'autres sources;
- indiquer le numéro de version et la date de production.

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

L'énoncé ci-après doit apparaître dans les ressources à l'intention des entraîneurs [cahiers de travail de l'entraîneur] :

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels
« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

6.2 Responsabilités et planification

6.2.1 Organisme national de sport (ONS)

Boxe Canada est responsable d'offrir le leadership, de définir l'orientation et d'élaborer les politiques, les normes nationales et les contenus en lien avec son Programme national de certification. Boxe Canada est également responsable d'élaborer les contenus et les ressources utilisées dans chaque contexte, notamment celles destinées aux entraîneurs, aux formateurs et aux responsables de l'évaluation.

Boxe Canada s'engage à collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin de faciliter la mise en euvre des normes nationales et s'assurer de la prestation du programme. Boxe Canada est responsable de la formation et de l'évaluation des entraîneurs impliqués dans les programmes Compétition Développement.

6.2.2- Organisations provinciales et territoriales de sport (OP/TS)

Les OPT/S planifient et organisent les formations du PNCE des contextes Instruction-Débutants et Compétition-Introduction et sont responsables de tous les aspects logistiques, y inclus la promotion, la programmation, la gestion des inscriptions, la location d'installations et d'équipements, de même que la formation, l'évaluation et l'affectation des formateurs et évaluateurs œuvrant dans ces contextes.

Les OPTS sont également responsables de recevoir les portfolios d'évaluation, d'accepter les paiements, et de faire les arrangements nécessaires pour l'évaluation des entraîneurs des contextes Instruction-Débutants et Compétition-Introduction.

5.2.3 Le Casier (la Banque de données du PNCE)

La Banque de données du PNCE permet d'effectuer le suivi des formations et évaluations réalisées par les entraineurs.

Chaque mandataire d'OP/TS et responsable du développement des entraîneurs doit prendre part à une formation offerte par l'ACE en lien avec l'utilisation du Casier, et a la responsabilité d'inscrire les données des stages ou des évaluations dont il est responsable dans le Casier dans un délai maximal de DEUX SEMAINES suivant la date de l'activité.

5.2.4 Planification de la relève

L'ACE et les agences provinciales et territoriales sont responsables de s'assurer que des formations régulières soient disponibles dans leurs juridictions respectives afin de desservir les personnes qui souhaitent s'impliquer dans le développement des entraîneurs (formation et certification).

On recommande que les responsables du développement des entraîneurs ne cumulent qu'une fonction principale au sein de l'OP/TS (formation ou évaluation), plutôt que plusieurs, car cela pourrait mener à l'épuisement ou à l'abandon des fonctions.

Pour les contextes Instruction-Débutants et Compétition-Introduction, Boxe Canada s'efforcera de conserver deux FRDE dans les Maritimes, deux FRDE au Québec, deux FRDE en Ontario, deux FRDE au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, ainsi que deux FRDE en C.-B. Les FRDE identifieront des candidats potentiels parmi le bassin de PR/EE. Pour ce qui est du contexte Compétition Développement, l'objectif de Boxe Canada est de pouvoir compter sur les services d'au moins deux experts dans le domaine de la formation et de trois maîtres évaluateurs, et ce afin d'être en mesure de desservir adéquatement les entraîneurs dans les deux langues officielles.

5.2.5 Recrutement, rétention et reconnaissance

Un Prix de reconnaissance des responsables du développement des entraîneurs sera remis annuellement. Les FRDE et les OPTS sont encouragés à soumettre la candidature de responsables du développement des entraîneurs.

6.3 Barème de frais, paiements et honoraires

5.2.6 Frais d'inscription aux ateliers et honoraires des responsables du développement des entraîneurs

Le tableau suivant présente la tarification suggérée pour les ateliers de formations et les évaluations du PNCE.

	Instruction-Débutants	**Compétition-Introduction**	**Compétition-Développement**
	Formation		
Frais pour l'atelier	Membre BC: 150$ Non-membre: 255$	Membre BC: 150$ Non-membre: 255$	Membre BC: - 500$ atelier pré-réflexions & modules - 250$ modules en ligne *pas disponible pour les non-membres*
Nombre de participants	8 à 20	8 à 20	6 à 15
Montant retourné à Boxe Canada	40$/personne *BC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier*	40$/personne *BC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier*	40$/personne *BC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier*
Honoraire PR	400$ pour PR formé 500$ pour PR certifié	400$ pour PR formé 500$ pour PR certifié	400$ pour PR formé 500$ pour PR certifié
	Évaluation		
Frais pour l'entraîneur	Membre BC: 180$ *Évaluation pas disponible pour les non-membres*	Membre BC: 180$ *Évaluation pas disponible pour les non-membres*	Membre BC: 600$, étapes 2 à 5 *Évaluation pas disponible pour les non-membres*
Montant retourné à Boxe Canada	15$/personne *BC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier*	15$/personne *BC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier*	15$/personne *BC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier*
Honoraire EE	150$ 150$ pour défi	150$ 150$ pour défi	150$, par étape 150$ pour défi, par étape
Dépenses voyage	Les dépenses de voyage de l'évaluateur sont la responsabilité de l'entraîneur qui se fait évaluer (0.40$/km pour plus de 50km ou billet avion)	Les dépenses de voyage de l'évaluateur sont la responsabilité de l'entraîneur qui se fait évaluer (0.40$/km pour plus de 50km ou billet avion)	Les dépenses de voyage de l'évaluateur sont la responsabilité de l'entraîneur qui se fait évaluer (0.40$/km pour plus de 50km ou billet avion)
	Autre		
Frais d'appel	150$	150$	150$
Frais de défi	250$	250$	850$

* À noter que les frais en gris sont obligatoires, tous les autres frais sont des suggestions de Boxe Canada. Les montants définitifs sont soumis à chaque OPTS.

6.4 Recommandations et législation

Boxe Canada recommande les types de certification suivants pour ses entraîneurs :

Terminologie et contexte du PNCE	Instruction-Débutants	Compétition-Introduction	Compétition-Développement	Compétition-Haute Performance
Participants ou athlètes selon le modèle de DLTA de Boxe Canada	- Actif pour la vie - Enfant actif	- Apprendre à boxer - S'entrainer à boxer	- S'entraîner à la compétition	- S'entraîner pour la haute performance
Niveau de pratique ou de compétition	- Intra Club - Local	- Compétitions locales ou régionales de catégorie junior - Compétitions proviciales de catégorie junior - Compétitions nationales de catégorie junior	- Compétitions locales ou régionales de catégories jeunesse et élite - Compétitions proviciales de catégories jeunesse et élite - Compétitions nationales de catégories jeunesse et élite - Jeux du Canada - Compétitions internationale de catégorie jeunesse - Compétitions internationale de catégorie élite d'importance mineure	- Jeux Olympiques - Championnats du Monde - Jeux du Commonwealth - Jeux Pan Américains - Jeux de la Francophonie
Exigences de certification	Entraineur dans le contexte Instruction-Débutants - Certifié	Entraineur dans le contexte Compétition-Introduction - Certifié	Entraineur dans le contexte Compétition-Développement - Certifié	Ce contexte n'est présentement pas disponible en boxe, entre-temps : Entraineur dans le contexte Compétition-Développement – Certifié Ou Certification de niveau 4 ou 5 du PNCE

Ces exigences prendront effet de façon progressive, au fur et à mesure que les programmes destinés aux différents contextes de la nouvelle structure du PNCE de Boxe Canada seront approuvés.

6.5 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires sont d'avis qu'il est important que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP nécessaires – le maintien du statut « Certifié » constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- défendre l'intégrité du PNCE;
- correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période maximale de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel.

	Nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel requis si la période établie pour le renouvellement de la certification est :
Contexte (y compris les gradations)	**5 ans**
Instruction-Débutants	10 points
Compétition-Introduction	20 points
Compétition-Développement	30 points

Il est possible d'obtenir des crédits de perfectionnement professionnel pour toutes les catégories d'activités mentionnées ci-après, selon les restrictions indiquées.

	Catégorie d'activité	Points	Restrictions
Propre au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur **OU** 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur d'entraîneurs	**Jusqu'à concurrence** d'un nombre maximal de 5 points
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité autodirigée par l'entraîneur	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable	**Maximum** de 3 points sur 5 ans
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur opte pour la réévaluation.
Multisport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	**Jusqu'à concurrence** de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : https://coach.ca/fr/faq-maintien-de-la-certification

6.6 Contrôle de la qualité

6.6.1 Évaluation des ateliers de formation

Des formulaires de rétroaction sont utilisés pour évaluer les cours; voir la section Outils

6.6.2 Suivi et évaluation du programme

Les rapports du Casier seront utilisés pour analyser la mise en œuvre du programme. Boxe Canada recueillera également les rétroactions des PR et des EE.

6.6.3 Cycle de révision et de mise à jour

Des mises à jour seront effectuées tous les quatre ans.

6.7 Restrictions concernant l'âge minimal

- Les candidats peuvent participer aux activités de formation à partir de l'âge de 16 ans.
- Les entraîneurs doivent être âgés d'au moins 18 ans pour obtenir le statut « Certifié » (il n'y a pas d'exceptions).
- Toute personne de moins de 16 ans qui obtient le statut « Formé » ou « En cours de formation » se verra également octroyer la mention « moins de 16 ans » sur son relevé (il n'y a pas d'exceptions).
- Tous les statuts admissibles des entraîneurs de moins de 18 ans sont automatiquement révisés en date de leur 18e anniversaire.
- Les partenaires auront la responsabilité de gérer l'accès aux activités.

7. Outils

7.1 Code d'éthique du PNCE

Programme national de certification des entraîneurs

Code d'éthique du PNCE

Objectif

Le Code d'éthique du Programme national de certification des entraîneurs[MC] (PNCE) établit les normes éthiques qui reflètent les valeurs fondamentales de la profession d'entraîneur au Canada. Il vise à aider les entraîneurs à atteindre leurs objectifs personnels et ceux des participants et des équipes par la prise de décisions équilibrées. Il définit ce qu'est un comportement acceptable et non acceptable, ainsi que les répercussions applicables, et s'applique à tous les entraîneurs du Canada, du débutant à l'entraîneur-chef d'une équipe nationale.

Principes de base et normes éthiques

Les entraîneurs valorisent 1) le leadership et le professionnalisme, 2) la santé et la sécurité, 3) le respect et l'intégrité. Chacun de ces principes est associé à des comportements éthiques attendus des entraîneurs et des responsables du développement des entraîneurs du PNCE au Canada, que ce soit en personne ou en ligne, sur le terrain comme ailleurs.

1 Leadership et professionnalisme

Ce principe découle du pouvoir et de l'autorité inhérents au rôle de l'entraîneur.

2 Santé et sécurité

Ce principe est axé sur la santé et la sécurité des participants[1] sur les plans physique, mental et émotionnel.

3 Respect et intégrité

Ce principe est axé sur le respect et l'intégrité auxquels ont droit les participants.

[1] « Participants » comprend notamment les athlètes, les adversaires, les parents, les autres entraîneurs, les bénévoles, les administrateurs, les officiels, les membres du personnel médical et les membres de l'équipe de soutien intégré, sans égard à leur race, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur religion, leur citoyenneté, leurs croyances, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité ou leur expression de genre, leur âge, leur état civil, leur situation familiale ou leur capacité mentale ou physique. (Source : Centre canadien pour l'éthique dans le sport [CCES])

V 6.1 • janvier 2020

coach.ca | Coaching Association of Canada / Association canadienne des entraîneurs

Programme national de certification des entraîneurs

Code d'éthique du PNCE

1 Leadership et professionnalisme

Ce principe découle du pouvoir et de l'autorité inhérents au rôle de l'entraîneur.

Normes éthiques

- Comprendre l'autorité qui vient avec le poste et prendre des décisions qui font valoir les intérêts des participants.
- Partager ouvertement ses connaissances et son expérience.
- Cultiver une approche centrée sur l'athlète et son bien-être.
- Être un modèle de comportement positif.
- Protéger le caractère privé et confidentiel des renseignements personnels des participants.

2 Santé et sécurité

Ce principe est axé sur la santé et la sécurité des participants sur les plans physique, mental et émotionnel.

Normes éthiques

- Reconnaître et éviter autant que possible les situations de vulnérabilité et agir de manière à assurer la sécurité des participants.
- Adopter une approche holistique de l'entraînement et de la compétition.
- Assurer une supervision appropriée des participants, notamment au moyen de la règle de deux, et en faire la promotion.
- Suivre des formations pour se tenir à jour sur les pratiques sécuritaires.
- Comprendre la portée de son rôle et de ses compétences, et faire appel à des spécialistes selon les besoins des participants.

3 Respect et intégrité

Ce principe est axé sur le respect et l'intégrité auxquels ont droit les participants.

Normes éthiques

- Garantir l'égalité des chances et le plein accès à tous.
- Créer un environnement respectueux et inclusif permettant à tous les participants de soulever des questions et des préoccupations.
- Respecter les règles et participer honnêtement et respectueusement.
- Être ouvert, transparent et redevable de ses actes.
- Demeurer objectif dans ses interactions avec les participants.

La règle de deux

Le but de la règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence.

Questions

Pour toute question relative au Code d'éthique du PNCE, communiquez avec le service des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs à coach@coach.ca ou au 613-235-5000, poste 1.

V 6.1 • janvier 2020

coach.ca | Coaching Association of Canada Association canadienne des entraîneurs

7.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de Boxe Canada, moi, _____ (Nom et Nº de PNCE), accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je m'engage à :

- participer à tous les volets d'entraînement et d'évaluation requis dans le cadre du cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
- appuyer les objectifs et buts communs de Boxe Canada en ce qui a trait aux services aux membres;
- éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
- faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le Code d'éthique du PNCE;
- prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
- aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
- placer l'intérêt supérieur de ceux qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- m'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :

- l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;
- l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour la personne visée ou ses coéquipiers.

Responsabilité

En cas de mésentente ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de Boxe Canada.

Veuillez noter que le conseil d'administration de Boxe Canada prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

_____	_____	_____
Nom (en lettres moulées, S.V.P.)	Signature	Date

7.3 Modèle de lettre d'auto-nomination pour devenir responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

Nº de PNCE _____

Madame/Monsieur_____ (OPTS ou ONS),

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir un responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- ❑ Personne-ressource
- ❑ Évaluateur d'entraîneurs
- ❑ Formateur responsable du développement des entraîneurs

pour les contextes ou les ateliers suivants :

- ❑ Instruction-Débutants
- ❑ Compétition-Introduction
- ❑ Compétition Développement

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a traità la Boxe.

Je suis prêt à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

_____	_____
Signature	Date
_____	_____
Adresse électronique	Numéro de téléphone principal

p. j. : Curriculum vitæ

Lettre(s) d'appui

7.4 Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

Nº de PNCE _____

Sport _____

Langues _____

Liste de vérification pour l'inscription :

___ Lettre d'accompagnement

___ Formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs rempli

___ Lettre ou feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs remplie

___ Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques – 90% ou plus

___ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations

___ Nom et nº de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

_____ _____

Signature Date

_____ _____

Adresse électronique Numéro de téléphone principal

7.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Nom _____

Nº de PNCE _____

Madame/Monsieur,

C'est avec plaisir que j'apprends que vous aimeriez devenir un responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un responsable du développement des entraîneurs?

2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un responsable du développement des entraîneurs efficace.

3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?

4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?

5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un responsable du développement des entraîneurs efficace?

6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.

7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?

8. Dans vos propres mots, quel rôle le responsable du développement des entraîneurs joue-t-il dans le développement de ces compétences?

9. Définissez les termes suivants :
   - Résultat attendu :
   - Critère :
   - Preuve :

10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

7.6 Modèle de formulaire de rétroaction

Il est important que les participants fassent part de leurs rétroactions afin que Boxe Canada puisse améliorer ses programmes du PNCE et la qualité de son effectif d'entraîneurs. Le cours que vous venez de terminer a été conçu pour vous permettre d'acquérir les habiletés et les connaissances dont vous avez besoin pour être un entraîneur plus efficace. Vos rétroactions à propos du contenu qui vous a été présenté et de la compétence de la personne qui a animé l'atelier nous seront utiles, car elles nous aideront à faire en sorte que la formation des entraîneurs continue de répondre aux critères de qualité les plus élevés qui soient. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous vos commentaires demeureront confidentiels.

Responsable du développement des entraîneurs : _____

Date : _____

Atelier : _____ Lieu : _____

1 N'a pas répondu aux attentes
2 En deçà des attentes
3 A répondu aux attentes
4 Au-delà des attentes
5 A surpassé les attentes

Technique

_____ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter.

_____ La technologie utilisée était facile à comprendre et efficace.

_____ Le prix de l'atelier était juste et à la hauteur de la qualité des services fournis.

Autres commentaires

Contenu et matériel du cours

_____ Le matériel du cours était facile à utiliser.

_____ Le contenu du cours était conforme à la description et aux objectifs du cours.

_____ Le contenu du cours m'a fourni les informations nécessaires pour que je devienne un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

Responsable du développement des entraîneurs

_____ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions.

_____ Mon *Cahier de travail* a été noté dans des délais raisonnables.

_____ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.

_____ La personne-ressource m'a incité à réfléchir aux initiatives que je pourrais prendre pour devenir un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

Impressions générales

_____ J'ai apprécié ce cours.

_____ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources utiles que je pourrai mettre à profit dans mes activités d'entraînement.

_____ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneurs.

Veuillez énumérer trois aspects positifs en lien avec n'importe laquelle des parties du cours.

Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Autres commentaires

7.7 Appels et vérifications des évaluations

Un entraîneur ou un responsable du développement des entraîneurs qui échoue à une évaluation peut faire appel en suivant la procédure interne de Boxe Canada. Le candidat doit déposer son appel au plus tard trois (3) mois après avoir reçu le résultat de l'évaluation qui est contestée.

Les maîtres évaluateurs de Boxe Canada procéderont également à des vérifications aléatoires des évaluations faites par les entraîneurs. De telles vérifications pourront aussi être faites lorsqu'il semble y avoir des problèmes avec certains responsables de l'évaluation. La documentation utilisée lors d'une vérification peut inclure les éléments d'information listés à la prochaine section.

Procédure d'appel pour les entraîneurs

Les appels seront gérés par le comité d'appel de Boxe Canada, qui désignera un comité d'examen pour étudier l'appel. Le comité d'examen sera composé de trois personnes désignées par Boxe Canada : un Maître évaluateur, un évaluateur certifié et un représentant de Boxe Canada. Aucun des membres du comité d'appel ne doit avoir été impliqué dans la décision faisant l'objet d'une révision.

Des frais de 150 $ s'appliquent au processus d'appel; ils sont payables à Boxe Canada.

Le candidat doit soumettre la demande d'appel par écrit, indiquer les raisons de l'appel et fournir la documentation justificative pertinente. Selon la nature de la requête, et conformément aux exigences et aux procédures d'évaluation qui sont en vigueur, la documentation exigée peut inclure :

- Tous les documents d'évaluation soumis par le candidat, y inclus les grilles d'évaluations annotées et les notes de l'évaluateur.
- Le portfolio du candidat entraîneur.
- Des enregistrements vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur.
- Toutes les grilles et formulaires utilisés par l'évaluateur lors de l'observation.
- Toute la documentation se rapportant à l'évaluation formelle, au processus de débreffage et au plan d'action.

Le Comité d'appel devra réviser la demande et la documentation fournie dans un délai de 8 semaines suivant la réception. Le Comité pourra se réunir en personne ou par visioconférence.

Une fois l'examen terminé, un rapport devra être rédigé par le Comité d'appel. Ce rapport décrira la décision rendue ainsi que les arguments retenus pour rendre la décision. Si nécessaire, les aspects qui pourraient contribuer à améliorer le processus de certification, ou encore qui pourraient être exigés de la part de l'entraîneur ou de la personne responsable de l'évaluation, seront également identifiés.

Si la décision va dans le sens de l'appel, le candidat recevra sa certification ou son crédit dans le contexte d'entraînement concerné. Les frais de l'appel lui seront également remboursés.

Si l'appel est rejeté, les frais encourus par l'entraîneur ne seront pas remboursés. On pourra également demander à l'entraîneur de recommencer le processus d'évaluation ou d'améliorer

certaines habiletés. S’il est nécessaire d’effectuer une autre observation, celle-ci devra être faite par un évaluateur différent et le candidat devra défrayer les frais additionnels requis. Boxe Canada aura la responsabilité de désigner la nouvelle personne responsable de l’évaluation.

7.8 Tableau « Vue d'ensemble » pour le contexte Compétition – Développement

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou modèles/listes de vérification propres au sport	Méthodes d'évaluation
Résultat attendu du PNCE : Prise de décisions éthiques			
Mettre en application un processus en 6 étapes de prise décisions éthiques	**F E**	• Prise de décisions éthiques du PNCE	• Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques pour le contexte Compétition – Développement
Résultat attendu du PNCE : Soutien aux athlètes en entraînement			
S'assurer que l'environnement de la séance d'entraînement est sécuritaire	**F E**	• Planification d'une séance d'entraînement du PNCE • Planification avancée d'une séance d'entraînement du PNCE • Efficacité en entraînement et en leadership du PNCE • Psychologie de la performance du PNCE • Développement des qualités athlétiques du PNCE • Analyse de la Performance de Boxe Canada	• Observation à l'entraînement
Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée	**F E**		
Intervenir de façon à accroître l'apprentissage et à améliorer les performances des athlètes	**F E**		
Apporter les ajustements à une séance d'entraînement selon la réaction des athlètes à une tâche d'entraînement	**F E**		
Mettre en application des protocoles et des méthodes qui contribuent au développement de qualités athlétiques propres au sport	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Analyse de la performance			
Détecter les éléments techniques devant être améliorés ou raffinés pour accroître les performances ou prévenir les blessures	**F E**	• Prévention et récupération du PNCE • Vulnérabilité en Boxe • Style Gagnant de Boxe Canada • Profil médaillé d'or de Boxe Canada • Réflexions pré-atelier de boxe • Analyse de la performance de Boxe Canada	• Application du modèle d'analyse de la performance de Boxe Canada à une situation de sparring • Analyse de la vulnérabilité • Analyse : Style gagnant • Observation à l'entraînement
Corriger les éléments techniques à améliorer ou à raffiner pour accroître les performances ou prévenir les blessures	**F E**		
Détecter les éléments tactiques devant être améliorés ou raffinés pour accroître les performances	**F E**		

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou modèles/listes de vérification propres au sport	Méthodes d'évaluation
Corriger les éléments tactiques à améliorer ou à raffiner pour accroître les performances	**F E**		• Observation en compétition
Résultat attendu du PNCE : Soutien relatif à la compétition			
Avant la compétition : établir des procédures favorisant la disposition à la performance	**F E**	• Réflexions pré-atelier de boxe • Analyse de la performance de Boxe Canada • Efficacité en entraînement et en leadership du PNCE • Psychologie de la performance du PNCE • Prévention et récupération du PNCE	• Observation en compétition
Pendant la compétition : prendre des décisions et intervenir de façon à favoriser des performances spécifiques au sport	**F E**		
Après la compétition : utiliser l'expérience de la compétition de façon à optimiser la progression des athlètes	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Planification d'une séance d'entraînement			
Identifier la logistique et les informations de base pour la séance d'entraînement	**F E**	• Planification de la performance du PNCE • Planification avancée d'une séance d'entraînement du PNCE • Développement des qualités athlétiques du PNCE • Formation en ligne sur l'élaboration d'un plan d'action d'urgence du PNCE	• Évaluation d'un plan d'action d'urgence • Étapes d'évaluation3 (Portfolio)
Déterminer les activités appropriées pour chaque partie de la séance d'entraînement	**F E**		
Concevoir et enchaîner les activités de la séance de façon à améliorer les performances et à optimiser les ajustements	**F E**		
Concevoir un plan d'action d'urgence	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Élaboration d'un programme sportif			
Définir la structure du programme en se basant sur les possibilités d'entraînement et de compétition	**F E**	• Planification de la performance du PNCE • Planification avancée d'une séance d'entraînement du PNCE • Analyse de la Performance de Boxe Canada	• Étapes d'évaluation 2 et 3 (Porfolio)
Identifier des mesures appropriées de promotion de développement d'athlètes	**F E**		
Incorporer au programme les priorités annuelles d'entraînement	**F E**		
Organiser et établir l'ordre des priorités et des objectifs d'entraînement sur une base hebdomadaire pour en optimiser les ajustements	**F E**		
Résultat attendu du PNCE : Gestion de programme			
Prendre les mesures appropriées pour promouvoir le sport sans dopage	**F E**	• Diriger un sport sans dopage du PNCE	• Diriger un sport sans dopage du PNCE

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou modèles/listes de vérification propres au sport	Méthodes d'évaluation
Gérer les aspects administratifs du programme et superviser la logistique	**F E**	• Liste de vérification pour Gestion d'un programme sportif	• Gestion d'un programme sportive
Élaborer des stratégies pour faire face aux conflits dans le sport et les résoudre	**F E**	• Gestion des conflits du PNCE	• Évaluation en ligne sur la gestion de conflits du PNCE